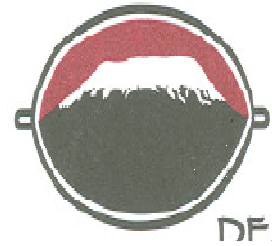




**Communauté Economique et  
Monétaire de l'Afrique Centrale**  
CEMAC



**Fondation pour le Renforcement  
des Capacités en Afrique**  
ACBF

**Projet de Renforcement des Capacités de la Commission de la CEMAC et des Etats membres en  
vue d'améliorer leur participation au Système Commercial Multilatéral (RE-CEMAC II)**

---

**ATELIER REGIONAL DE CONCERTATION DES SECTEURS  
PUBLIC ET PRIVE SUR LES OPPORTUNITES DE  
DEVELOPPEMENT DU COMMERCE INTRA  
COMMUNAUTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE**

# **RAPPORT FINAL**

**DOUALA – HOTEL LA FALAISE**

**23-26 Novembre 2009**

# TABLE DE MATIERES

TABLE DE MATIERES.....	2
INTRODUCTION.....	4
1. CADRE DE L'ATELIER.....	4
1.1. BREF RAPPEL SUR LE PROJET RE-CEMAC II.....	4
1.1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET.....	4
1.1.2. STRUCTURE LOGIQUE DU PROJET.....	5
1.2. OBJECTIFS DE L'ATELIER.....	6
1.2.1. OBJECTIFS GLOBAUX.....	6
1.2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	6
1.3. PARTICIPANTS.....	6
1.4. EXPERTS, FACILITATEURS ET PERSONNES RESSOURCES.....	6
1.5. SUPPORT LOGISTIQUE.....	7
1.6. METHODOLOGIE.....	7
1.7. PROGRAMME REALISE (SUBSTANCE).....	7
1.8. EVALUATION DE L'ATELIER.....	7
2. DEROULEMENT DES TRAVAUX.....	7
2.1. THEMATIQUE I : LES ECONOMIES DES ETATS DE LA CEMAC FACE AUX DEFIS DE LA LIBERALISATION DES ECHANGES COMMERCIAUX.....	9
2.1.1. LES ECONOMIES DES ETATS DE LA CEMAC FACE AUX DEFIS DE LA LIBERALISATION DES ECHANGES COMMERCIAUX.....	9
2.1.2 COMMENT INTENSIFIER LES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LES PAYS DE LA CEMAC ?.....	11

2.2. THEMATIQUE 2 : LES MECANISMES D’HARMONISATION DE L’ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET DES INVESTISSEMENTS PRIVES EN ZONE CEMAC .....	14
2.2.1. INTRODUCTION GENERALE SUR LES MECANISMES D’HARMONISATION DE L’ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET DES INVESTISSEMENTS PRIVES EN ZONE CEMAC .....	14
2.2.2. LA LIMITATION DU ROLE ECONOMIQUE DE L’ETAT.....	14
2.2.3. HARMONISATION DE L’ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET LA PROMOTION DE L’INTEGRATION ECONOMIQUE EN ZONE CEMAC .....	15
2.3. THEMATIQUE 3 : QUEL PARTENARIAT PUBLIC ET PRIVE POUR L’AMELIORATION DU COMMERCE INTRACOMMUNAUTAIRE EN ZONE CEMAC ? .....	16
2.3.1. ENTREPRENEURSHIP ET DEVELOPPEMENT : POUR UNE ECONOMIE D’ENTREPRENEURS.....	16
2.3.2. RICHES PAYS, PAUVRES POPULATIONS : ETRANGE PARADOXE .....	18
2.3.3. UN ACTEUR DE PLUS EN PLUS IMPORTANT : L’ENTREPRENEUR, L’AVANTURIER, LE PRENEUR DE RISQUE.....	18
2.3.4. EXEMPLE DU CAMEROON BUSINESS FORUM (CBF).....	20
3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	21
3.1. CONCLUSION .....	21
3.2. RECOMMANDATIONS .....	21
ANNEXES .....	25
<b>LISTE DES PARTICIPANTS</b>	
<b>LISTE DES EXPERTS FORMATEURS ET PERSONNES RESSOURCES</b>	
<b>PROGRAMME DETAILLE</b>	
<b>RAPPORTS DES COMMISSIONS</b>	
<b>RESULTAT DE L’EVALUATION DES PARTICIPANTS</b>	
<b>COUPURE DU JOURNAL</b>	

# INTRODUCTION

Dans le cadre de son planning de formation pour l'année 2009, le Projet de Renforcement de Capacités de la Commission de la CEMAC et des Etats membres en vue d'améliorer leur participation au Système Commercial Multilatéral (RE-CEMAC II) a organisé, du 23 au 26 Novembre 2009 à Douala, un Atelier Régional de Concertation des secteurs public et privé sur les opportunités de développement du Commerce Intracommunautaire en Afrique Centrale.

Le cabinet MULTIPOLAIRE a été recruté par le Projet RE-CEMAC II comme prestataire technique local, travaillant sous la supervision du Coordonnateur du Projet, pour la facilitation logistique, administrative et le secrétariat technique de l'atelier de Douala.

Le présent rapport a été préparé par ce cabinet dans le cadre de ses missions contractuelles. Il comprend 3 parties : le cadre de l'atelier, le déroulement des travaux, les conclusions et recommandations et les annexes.

## 1. CADRE DE L'ATELIER

Cette section permet faire un bref rappel sur le projet RE-CEMAC II, préciser les objectifs de l'atelier.

### 1.1. BREF RAPPEL SUR LE PROJET RE-CEMAC II

#### *1.1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET*

Le nouveau contexte économique né du GATT, des accords de Marrakech, ceux de Lomé et plus récemment l'Accord de Partenariat de Cotonou avec l'Union Européenne (UE), exige des Etats ou leurs regroupements régionaux, qui veulent participer plus activement au commerce international, de se conformer aux nouvelles exigences de la globalisation. L'étendue desdits accords et leur complexité nécessitent une maîtrise de leur compréhension, de leur analyse et leur application pour espérer tirer un meilleur profit de leurs effets.

En particulier les nouvelles règles qui découlent de l'Accord OMC exigent des Etats membres une redéfinition de leurs politiques et stratégies économiques et commerciales pour mieux s'intégrer à l'économie mondiale et bénéficier des avantages de la libéralisation des marchés. Il en sera ainsi des nouveaux arrangements commerciaux en cours de négociation entre l'UE et la région Afrique Centrale (CEMAC, CEEAC) en vue de la conclusion des Accords de Partenariat Economique (APE).

L'Accord de Partenariat ACP – UE signé le 23 Juin 2000 à Cotonou au Bénin ouvre en effet une nouvelle ère de coopération entre la Communauté Européenne et les pays Afrique

–Caraïbes et Pacifique (ACP) en général, et ceux de la Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale (CEMAC) en particulier. Ces accords prévoient dans le volet commercial le remplacement du système de préférences commerciales non réciproques par le système de préférences réciproques compatibles avec les règles de l’Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Les parties signataires se sont en outre entendues sur l’objectif d’étendre, dans le cadre des APE, leur partenariat pour y inclure la libéralisation des services conformément aux dispositions de l’Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS).

L’un des objectifs de la CEMAC est la constitution d’un marché commun susceptible d’accroître les échanges commerciaux entre les Etats membres et la mise en place d’une politique commerciale commune pour promouvoir les exportations avec les Etats tiers (Commerce extérieur). La CEMAC a donc reçu mandat d’engager des séries d’actions et mesures à mettre en œuvre pour permettre à la communauté de s’insérer au mieux dans le mouvement de la globalisation du système commercial multilatéral.

La deuxième phase du projet de Renforcement des Capacités de la Commission de la CEMAC et des Etats membres en vue d’améliorer leur participation au Système Commercial Multilatéral (RE-CEMAC II) a été identifié et préparé dans un environnement régional et international propice non seulement à soutenir les efforts d’intégration régionale, mais aussi à faire participer activement les pays de la région au système commercial multilatéral.

### ***1.1.2. STRUCTURE LOGIQUE DU PROJET***

#### **But et objectifs du projet RE-CEMAC II**

L’objectif général de la deuxième phase du projet RE-CEMAC II est d’améliorer la participation des pays membres de la CEMAC aux négociations commerciales multilatérales et leur intégration harmonieuse dans l’économie mondiale en vue de lutter contre la pauvreté.

#### **Volets et activités du projet**

Le projet est mis en œuvre à travers les trois volets suivants :

**Volet 1** : Renforcer les habiletés et connaissances des cadres de la Commission de la CEMAC, des ministères du commerce des pays membres ainsi que du secteur privé.

Ce volet comprend les activités de : (a) *formation*, qui seront organisées sur le plan national et régional et porteront sur les questions pertinentes de priorités nationales. Les formations des cadres du secteur public visent ceux impliqués dans la formulation et la négociation des politiques commerciales, la promotion des exportations et investissements. Les formations destinées au secteur privé visent à développer un noyau d’experts qualifiés au sein des associations professionnelles du monde des affaires et des chambres de commerce et à renforcer leur capacité en vue de mieux servir leurs membres. Une session de formation des documentalistes œuvrant dans les centres régionaux de référence commerciale sera organisée sur l’utilisation efficace des liaisons en ligne au site internet de l’OMC et à d’autres bases de données. (b) *appui institutionnel*, par la fourniture aux centres de référence OMC de matériels informatiques, documents et publications y compris CDROM et DVD.

**Volet 2 :** Promotion de l'expertise régionale en recherche sur les politiques commerciales.

Ce volet vise à collaborer avec les institutions régionales et réseaux de recherche pour promouvoir la recherche et améliorer la capacité d'analyse des questions de commerce comme un moyen de renforcer la qualité de l'analyse et de formulation des politiques commerciales.

**Volet 3 :** Promotion de la participation du secteur privé dans le dialogue des politiques commerciales.

Les activités prévues dans ce volet visent à améliorer la qualité des conseils de politiques en vue de permettre au secteur privé de mieux articuler ses besoins et préoccupations. Les principales activités sont les ateliers, séminaires et autres foras publics.

## **1.2. OBJECTIFS DE L'ATELIER**

### **1.2.1. OBJECTIFS GLOBAUX**

- Améliorer la participation des pays de la CEMAC aux négociations commerciales multilatérales.
- Améliorer la compétitivité et la mise à niveau des entreprises et promouvoir le commerce intracommunautaire et le commerce extérieur des pays de la région.

### **1.2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

- Améliorer les connaissances, les habiletés et l'information des cadres du secteur public des pays membres à négocier et mettre en œuvre les accords commerciaux et à formuler les politiques appropriées.
- améliorer les connaissances, les habiletés et l'information du secteur privé à mieux comprendre les accords commerciaux internationaux en vue d'accroître les opportunités d'exportation

## **1.3. PARTICIPANTS**

Cet atelier a regroupé 22 participants, dont la liste est jointe en annexe, venant des six pays de la CEMAC à savoir : 7 du Cameroun, 3 du Congo, 3 du Gabon, 2 de la Guinée Equatoriale, 3 de la République Centrafricaine et 3 du Tchad. Ces participants étaient les représentants du secteur privé (patronat et autres regroupements professionnels, des Ministères en charge des politiques commerciales, des chambres consulaires, de la communauté universitaire et de la société civile.

## **1.4. EXPERTS, FACILITATEURS ET PERSONNES RESSOURCES**

L'animation de l'atelier était assurée par les Experts Internationaux mobilisés le Cabinet DELTA Management. Le Cabinet MULTIPOLAIRE s'est occupé de la facilitation logistique et du secrétariat.

## **1.5. SUPPORT LOGISTIQUE**

Le séminaire s'est tenu dans la grande salle de conférence de l'Hôtel LA FALAISE BONANJO Douala. Tous les participants et experts résidants hors de Douala étaient logés par le projet, les pauses café et déjeuner ont été servis chaque jour à l'ensemble des participants.

Le projet RE-CEMAC II et son partenaire MULTIPOLAIRE ont pris des dispositions idoines pour que le matériel pédagogique soit mis à la disposition des participants à temps opportun.

## **1.6. METHODOLOGIE**

- Exposés interactifs sur le thème ;
- Echanges d'expérience des participants ;
- Intensité des échanges ;
- Supports documentaires ;
- Etc.

## **1.7. PROGRAMME REALISE (SUBSTANCE)**

Le programme détaillé des travaux est joint en annexe.

## **1.8. EVALUATION DE L'ATELIER**

L'opinion des participants à la fin de l'atelier est traduite par la statistique suivante : 30% des participants se sont déclarés très satisfaits, 51% satisfaits, 14% passable, 3% insatisfaits, 2% très insatisfaits et 0% sans avis. Globalement, on peut estimer que l'évaluation est satisfaisante. Les commentaires exprimés par les participants ont été portés à la connaissance de la Coordination du Projet RE-CEMAC II. Un tableau récapitulatif des réponses des participants sur leur appréciation des différents aspects du séminaire est repris en annexe.

# **2. DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Les travaux de l'atelier ont commencé par la présentation du programme RE-CEMAC II et du contexte de l'atelier par le Coordonateur du projet.

L'objectif global du projet RE-CEMAC II vise à améliorer la participation des pays membres de la CEMAC aux négociations commerciales multilatérales et leur intégration dans l'économie mondiale.

L'atelier de Douala est le 5eme des six (06) sessions de formation prévues dans le plan de travail de l'année 2009 du projet RE-CEMAC II. Les précédents ateliers ont permis de renforcer les capacités des :

- responsables des Centres de Référence OMC logés dans les Chambres Consulaires et les Ministères du Commerce (Yaoundé 10-14 Août 2009) ;
- cadres des secteurs public et privé à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques commerciales (Douala : 14-18 septembre 2009, Bangui : 28 septembre - 02 octobre 2009, N'djamena : 12-16 octobre 2009). Les ateliers régionaux organisés par le projet RE-CEMAC II sont repiqués au niveau des États.

La stratégie de mise en œuvre du projet repose sur la formation, l'information, la recherche ciblée, le réseautage des partenaires et la capitalisation des résultats de recherche par les différents acteurs du Commerce Multilatéral. Les composantes, résultats attendus, les risques et les mesures de mitigation ont été expliqués.

Le contenu des enseignements se déclinait en trois principales thématiques à savoir :

1. Les économies des États de la CEMAC face aux défis de la libéralisation des échanges commerciaux ;
2. Les mécanismes d'harmonisation et d'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements privés en zone CEMAC ;
3. Quel partenariat public et privé pour l'amélioration du commerce intracommunautaire en zone CEMAC ?

S'agissant de la thématique 1, les thèmes ci-après ont été abordés :

- Les économies des États de la CEMAC face aux défis de la libéralisation des échanges commerciaux ;
- Comment intensifier les échanges commerciaux entre les pays de la CEMAC ?

La thématique 2 a traité les thèmes ci-après :

- Introduction générale sur les mécanismes d'harmonisation de l'environnement des affaires en zone CEMAC ;
- La limitation du rôle économique de l'État :
  - Déréglementation ;
  - Privatisation des entreprises publiques ;
  - Incitation aux investissements privés ;
  - Contrats publics/privés ;
  - Zones franches industrielles.
- Harmonisation de l'environnement des affaires et la promotion de l'intégration économique en zone CEMAC

La thématique 3 a développé les thèmes suivants :

- entrepreneurship et développement : pour une économie d'entrepreneurs ;
- riches pays, pauvres populations : étrange paradoxe ;

- un autre acteur de plus en plus important : l'entrepreneur l'aventurier le preneur de risque ;
- exemple du Cameroon Business Forum.

## **2.1. THEMATIQUE I : LES ECONOMIES DES ETATS DE LA CEMAC FACE AUX DEFIS DE LA LIBERALISATION DES ECHANGES COMMERCIAUX**

### ***2.1.1. LES ECONOMIES DES ETATS DE LA CEMAC FACE AUX DEFIS DE LA LIBERALISATION DES ECHANGES COMMERCIAUX***

#### **2.1.1.1. Les Défis qui interpellent les économies de la CEMAC au regard de la libéralisation des échanges commerciaux**

Ces défis concernent les nouveaux domaines visés par la libéralisation que sont : le commerce des services, les investissements directs étrangers(IDE), la politique en matière de concurrence, les droits de propriété intellectuelle, les marchés publics, la facilitation du commerce, le commerce et l'environnement.

- ❖ **Le commerce des services** : l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) se fonde sur des principes semblables à ceux du GATT pour promouvoir un processus de libéralisation progressive des échanges à travers des cycles successifs de négociation. Dans ce cadre, les engagements vis-à-vis de l'accès aux marchés sont exprimés sur la base de quatre modes de prestation des services : la fourniture transfrontière, la consommation à l'étranger, la présence commerciale et le mouvement des personnes physiques.
- ❖ **La régulation des investissements directs étrangers (IDE)** est une nécessité en raison de l'expansion spectaculaire des mouvements de capitaux au niveau international au cours de ces dernières années. Entre 1980 et 1985, le volume de l'IDE a avoisiné 50 milliards de dollars par an. En 1996, il a septuplé pour atteindre 350 milliards. Un nombre croissant des pays en développement participent à ces flux des capitaux. En raison de l'importance accrue de l'IDE et du processus global de mondialisation, la coopération internationale dans le domaine de l'investissement s'intensifie. Les accords bilatéraux d'investissement (ABI) sont conclus en grand nombre. Les ABI protègent les investisseurs et les investissements étrangers contre la discrimination et l'expropriation et garantissent le transfert des fonds. Un nombre croissant d'accords régionaux comportent des dispositions relatives aux investisseurs. Pour affronter la concurrence sur les marchés mondiaux, de nouveaux investisseurs sont nécessaires pour la création d'usines modernes et la revalorisation continue des compétences techniques humaines.
- ❖ **La politique en matière de concurrence** se trouve encore au stade exploratoire. Le comportement du secteur privé qui affecte l'évolution de la concurrence au niveau des marchés internationaux, notamment à travers les opérations des sociétés

transnationales a besoin d'être réglementé par la coopération internationale. L'attitude anticoncurrentielle des opérateurs économiques privés résulte des avantages de marchés accordés par le biais d'autres mesures gouvernementales telles que la protection commerciale.

- ❖ **Les droits de la propriété intellectuelle** : L'accord ADPIC (les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) vise trois objectifs spécifiques. Premièrement, il définit la substance des droits de propriété intellectuelle dans sept domaines distincts, en s'inspirant des précédents accords internationaux relatifs à la protection de la propriété intellectuelle. Ces sept domaines sont : le droit d'auteur, les brevets, les marques de fabrique, les indications géographiques, les modèles industriels, les schémas de configuration des circuits intégrés et les renseignements non divulgués (secrets de fabrique).

Deuxièmement, l'accord ADPIC crée des obligations pour le respect des droits de propriété intellectuelle au niveau national.

Troisièmement, cet accord fait partie du système intégré de règlement des différends de l'OMC, qui en assure l'application sur le plan international.

- ❖ **Les marchés publics** : Beaucoup d'opérateurs considèrent les marchés publics comme l'une des dernières frontières majeures de la libéralisation des échanges commerciaux traditionnels. Le fait d'ouvrir les marchés publics au libre jeu de la concurrence pourrait se traduire par des gains substantiels de bien-être dans de nombreux pays, mais les gouvernements ont souvent préféré faire de ces marchés un domaine réservé, soit pour assurer la protection de l'industrie locale, soit pour les exploiter à des fins politiques.
- ❖ **La facilitation du commerce** avec la disparition progressive de diverses autres barrières commerciales au fil des ans, le coût à supporter est devenu relativement plus élevé du fait des délais d'attente aux frontières, des lourdeurs excessives des formalités administratives et de l'absence de systèmes d'automation. La facilitation du commerce couvre tous les aspects des échanges commerciaux ou des activités connexes nécessitant une réglementation par les pouvoirs publics ou des formalités administratives. Elle comprend aussi des questions telles que l'utilisation des TIC en vue de réduire la durée des transactions.
- ❖ **Le commerce et l'environnement** sont deux notions indissociables et indispensables pour la promotion du **développement durable**. En l'absence de conclusion définitive sur l'environnement, la question qui se pose est de savoir si les règles de l'OMC sont appropriées pour traiter des problèmes d'environnement ? Le programme de travail de l'OMC sur le commerce et l'environnement a pour but d'identifier la relation qui existe entre les mesures commerciales et les mesures environnementales en vue de promouvoir le développement durable et de formuler des recommandations sur l'opportunité de modifier les textes régissant le système commercial multilatéral. La libéralisation du commerce peut améliorer la qualité de l'environnement à travers la

rationalisation de l'emploi des ressources pour atteindre des objectifs socialement souhaitables.

### **2.1.1.2. Le renforcement des capacités des Etats de la CEMAC pour relever les défis de la libéralisation des échanges commerciaux**

La faible capacité de négociation des Etats de la CEMAC s'explique par :

- la non implication de ces pays dans les activités préparatoires au cycle de négociation d'Uruguay, dénotant une certaine inconscience des enjeux;
- l'insuffisance de compétences techniques requises pour les négociations;
- La non implication du secteur privé.

La capacité des Etats de la CEMAC à respecter leurs obligations et à défendre leurs droits de membre de l'OMC passe nécessairement par :

- la mise sur pied d'équipes comportant des membres ayant des connaissances techniques spécialisées et à même de négocier valablement lors de la signature des accords;
- le dépôt des notifications auprès de l'OMC ;
- la restructuration institutionnelle et les changements administratifs.

S'agissant du renforcement des capacités des Etats de la CEMAC à faire face à la concurrence, les actions à mener visent à :

- Permettre aux acteurs du secteur privé d'assimiler le contenu des accords de l'Uruguay et définir en conséquence des stratégies pour exploiter de façon optimale les opportunités identifiées ;
- accorder, une attention particulière aux politiques permettant de réduire le coût des transactions ainsi qu'à la mise en place de services et infrastructures tels que l'énergie électrique, l'eau, des routes en bon état, le chemin de fer et les installations portuaires et aéroportuaires.

Quatre contraintes ont été identifiées en matière de renforcement des capacités en Afrique :

- les ressources humaines;
- le processus organisationnel;
- les ressources physiques ;
- l'appui extérieur.

### **2.1.2 COMMENT INTENSIFIER LES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LES PAYS DE LA CEMAC ?**

Les déterminants du faible niveau des échanges commerciaux intra-africains sont caractérisés par les forces d'attraction faible et les forces de répulsion importantes.

Les forces qui attirent le commerce incluent des facteurs fixes sur lesquels il est difficile d'agir à travers les politiques. Leur effet individuel et spécifique sur le commerce

régional est difficile à mesurer. Un autre groupe de déterminants comprend des facteurs comme la taille de l'économie d'un pays, mesurée en fonction du PIB ou sa population et le revenu par habitant. Ces variables pèsent sur le commerce intra-africain.

Les forces qui freinent l'expansion du commerce intra-africain majorent les coûts commerciaux. Les obstacles tarifaires et autres coûts commerciaux élevés sont les principales forces qui pèsent sur l'expansion du commerce. Les coûts de transport sont le plus important obstacle au commerce intra africain. Ils représentent une proportion de 40% de la taxation effective des exportations. Les coûts de transport sont pratiquement pénalisants pour les pays sans littoral, où ces coûts sont supérieurs à 50% et les volumes d'échanges inférieurs de 60% à ceux des pays côtiers.

La corruption, le manque de transparence et de prévisibilité des opérations commerciales augmentent à la fois le coût et l'incertitude de ces opérations. Le montant des coûts commerciaux subis par les pays d'Afrique constitue un obstacle de fait au commerce intra africain. L'origine de ces coûts est constituée par des carences dans deux grands domaines : l'infrastructure « matérielle » et l'infrastructure « immatérielle »

**L'infrastructure matérielle** désigne l'infrastructure physique qui est souvent inexistant ou de mauvaise qualité dans bien des pays africains. L'amélioration l'infrastructure physique pouvait contribuer à augmenter le volume du commerce intra africain. L'amélioration des grands axes routiers intra africains pourrait susciter une expansion commerciale de l'ordre de 250 milliards de dollars en 15 ans pour un investissement de 32 milliards, y compris les frais d'entretien.

D'autres facteurs que l'on peut désigner sous l'appellation « infrastructure immatérielle » ont une incidence sur les coûts du commerce : cadre de politique générale et réglementaire, transparence et prévisibilité de l'administration et du commerce des entreprises, qualité de l'environnement commercial.

Pour y remédier, il faudra trouver des ressources pour améliorer l'efficacité des opérations aux frontières, mais aussi simplifier les procédures commerciales et faire preuve de volonté politique pour combattre énergiquement la corruption et les tracasseries aux postes frontières et aux barrages routiers.

### **Comment expliquer la faiblesse séculaire des échanges intra CEMAC ?**

De nombreux facteurs seraient à l'origine du faible niveau de développement du commerce dans la CEMAC : facteurs politiques, manque d'infrastructures intra étatiques, obstacles à la libre circulation des biens et des personnes, inefficacité de l'abolition des barrières tarifaires et la faiblesse de la production industrielle de la CEMAC.

La CEMAC a adopté un schéma classique dans le but de promouvoir le commerce intra communautaire : lever les barrières douanières entre les différents Etats. Les échanges commerciaux intra CEMAC ont de la peine à décoller malgré les multiples efforts en matière de désarmement douanier faits par la Communauté. Le volume des échanges intra CEMAC tourne au tour de 2% par rapport au volume total de son commerce extérieur depuis 15 ans.

Vu la faiblesse du financement interne des pays de la CEMAC, c'est l'investissement direct étranger (IDE) qui est susceptible d'accroître l'offre diversifiée des biens et services et de créer la complémentarité entre les économies. Les pays de l'Afrique Centrale ne sont pas attractifs pour les IDE capables d'impulser véritablement le développement du commerce intra régional. Les IDE sont essentiellement orientés vers l'exploitation des matières premières et notamment le pétrole. La faible transformation des matières premières par les industries locales condamne les économies de la CEMAC très peu diversifiées manquant de complémentarité inter étatique qui faciliterait les échanges. Les délais et le coût de création d'entreprise sont très élevés dans les pays de la CEMAC.

Deux propositions sont faites pour booster le commerce intra CEMAC : la réforme institutionnelle et la nécessité d'un investissement massif dans les secteurs susceptibles de capturer la technologie internationale.

Afin de développer le commerce intra régional au moyen de la diversification de la production, il importe de :

- mettre sur pied un « Guichet Unique CEMAC de création d'entreprises » dans chaque Etat membre pour réduire de manière substantielle les coûts de transaction dans la mise en place de nouvelles unités de production ;
- prendre un train de mesures visant à protéger de manière explicite la propriété privée et facilitant l'exécution des contrats ;
- lever les entraves au mouvement des marchandises, de manière à favoriser non seulement le transport des marchandises, mais aussi la création d'entreprises dans les pays sans littoral. La CEMAC devrait se donner des moyens permettant de créer des entreprises susceptibles de répondre à la demande locale des biens au moins en moyenne technologie.

La CEMAC devrait :

- se doter d'un technopole ayant pour mission de renforcer les capacités des entreprises en connaissances scientifiques et technologiques ;
- développer un centre de recherche de haute technologie internationale et les pays de la CEMAC de manière à favoriser la création d'entreprises de moyenne et haute technologie.

Il sera difficile à la CEMAC d'atteindre au moins le volume des échanges intra CEDEAO tant qu'une réforme institutionnelle n'est entreprise pour lever les obstacles à la création d'entreprises et au mouvement des biens et des personnes.

## **2.2. THEMATIQUE 2 : LES MECANISMES D'HARMONISATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET DES INVESTISSEMENTS PRIVES EN ZONE CEMAC**

### **2.2.1. INTRODUCTION GENERALE SUR LES MECANISMES D'HARMONISATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET DES INVESTISSEMENTS PRIVES EN ZONE CEMAC**

Dans le monde contemporain, les politiques publiques en vigueur ont été élaborées sur la base des courants idéologiques dominants : le Socialisme et le Libéralisme. Les Etats Africains après les indépendances ont adopté l'idéologie de la construction nationale, privilégiant l'implication de l'Etat dans la création des entreprises.

A la fin des années 80, le débat, suite à la crise économique qui a secoué l'ensemble du continent, a été centré sur le maintien ou le changement des anciennes politiques publiques pour se reconvertir aux politiques des puissances libérales.

Pour la prise en charge du développement des Etats Africains en crise, les bailleurs de fonds ont imposé, en contrepartie de l'aide que ceux-ci pourraient apporter aux pays Africains, le retrait de l'Etat des affaires.

L'échec constaté de la politique de l'idéologie de la construction nationale a pour cause la mauvaise gestion et le manque de ressources pour impulser le développement. Il a été prôné la prise en charge du développement économique par les individus.

Ainsi la politique d'amélioration du cadre des affaires, cadre susceptible de promouvoir l'épanouissement des affaires des entrepreneurs a été prôné. Les entrepreneurs qui s'installent dans un pays peuvent être des nationaux, des sous régionaux, des régionaux ou des extra régionaux.

L'Etat devrait s'imposer une discipline et s'enfermer dans ses missions régaliennes : état régulateur qui s'occupe de la justice, de la monnaie, de la diplomatie, de la défense. Le champ de la production et de la distribution des richesses est laissé aux individus.

### **2.2.2. LA LIMITATION DU ROLE ECONOMIQUE DE L'ETAT**

La libération économique est un mécanisme destiné à confiner l'Etat dans son rôle régalien. Elle vise à favoriser l'émergence d'un monde des affaires, à promouvoir la liberté d'entreprendre. Elle pose une gestion plus efficiente des mécanismes existants et assure l'épanouissement de l'entreprise privée.

**La dérèglementation** est une technique périodique visant à alléger les procédures de création des entreprises aux fins d'assurer l'épanouissement du monde des affaires. La dérèglementation permet la mise en place des procédures de facilitation, l'allègement des

relations entre l'administration et les entrepreneurs privés. Il existe plusieurs mécanismes de dérèglementation. La procédure de déclaration permet de créer d'abord une entreprise et informer par la suite l'Etat de cette création. Les Etats de la zone CEMAC utilisent la procédure d'autorisation. Il serait indiqué de disposer d'un guichet unique pour la création des entreprises et de donner plus de responsabilités aux notaires pour la formalisation de celles-ci.

La dérèglementation suppose des contrôles fiscaux disciplinés et des procédures douanières allégées. Elle est un mécanisme essentiel pour l'amélioration du climat des affaires. Elle implique que tous les textes législatifs y afférents soient discutés avec le secteur privé, le patronat et les syndicats.

**La privatisation** est la procédure appliquée par l'Etat pour se retirer d'un secteur donné. Le principal handicap de la privatisation est le lien entre la politique et les affaires. La bonne gouvernance établit un lien de confiance entre les Hommes d'affaires et les Hommes politiques. Ceci suppose que le Conseil Economique et Social (CES) et les Chambres Consulaires soient revitalisés et assument véritablement leur rôle de recherche des détenteurs des capitaux. Il est nécessaire de faire jouer les règles de la transparence dans les procédures de privatisation. Il est important de restreindre le champ des entreprises stratégiques et faire en sorte que les privatisations soient totales et brisent le monopole.

L'incitation aux investissements privés est faite à travers le Code des investissements et incitations fiscales et douanières.

**Les zones franches industrielles (ZFI)** sont des espaces de création d'entreprises avec les avantages douaniers sans possibilité de faire circuler les produits fabriqués dans cette zone dans le territoire national. Elles présentent des avantages au niveau de création d'emplois. Les ZFI ont échoué en Afrique noire sauf en Ile Maurice.

**Les Contrats Public /Privé** sont des outils permettant l'attraction des capitaux en vue de la réalisation des grands projets d'infrastructures (Construction des routes, Affermage). L'adoption de la technique de partenariat public/privé peut résoudre de nombreux problèmes de développement de la zone CEMAC.

### ***2.2.3. HARMONISATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET LA PROMOTION DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE EN ZONE CEMAC***

L'harmonisation suppose de disposer des règles différentes mais compatibles. La seule solution pour l'harmonisation de l'environnement des affaires en zone CEMAC est l'intégration sous régionale. L'harmonisation de l'environnement des affaires est la condition d'attraction des capitaux. Les investisseurs étrangers pensent que les marchés de la zone CEMAC ne sont pas attractifs.

Dans la perspective de la mondialisation, la solution a été trouvée dans l'intégration économique transrégionale. En zone CEMAC, un certain nombre d'organisations et instances

ont été créés notamment la Conférence des Chefs d'Etats, le Conseil des Ministres, la Cour de Justice, le Parlement Communautaire.

Les actes pris dans le cadre de la CEMAC n'ont pas la même autorité que les actes uniformes OHADA. Les recommandations et avis de la CEMAC n'ont pas de valeur juridique. Les décisions de Conseil des Ministres ont un effet direct. Le Parlement Communautaire ne prend que des directives qui fixent les objectifs obligeant les Etats. On note l'absence d'une politique volontariste commune pour impulser le développement dans la sous région. Aussi est-il nécessaire de créer des espaces économiques harmonisés à travers l'intégration sous régionale.

La Cour de Justice de la CEMAC dispose d'une Chambre Judiciaire et d'une Chambre des Comptes. L'allègement de la procédure d'accès à la Chambre Judiciaire est préconisé. Le chemin à parcourir est encore long pour créer un environnement propice au développement des affaires dans la sous région. Aussi est-il nécessaire de commencer par l'harmonisation pour aboutir à l'unification.

## **2.3. THEMATIQUE 3 : QUEL PARTENARIAT PUBLIC ET PRIVE POUR L'AMELIORATION DU COMMERCE INTRACOMMUNAUTAIRE EN ZONE CEMAC ?**

### ***2.3.1. ENTREPRENEURSHIP ET DEVELOPPEMENT : POUR UNE ECONOMIE D'ENTREPRENEURS.***

L'entreprise est le moteur de la croissance et du développement. Elle contribue à la création de richesses, d'emploi et garantit la cohésion sociale. Elle est le lieu de renforcement des capacités à travers la formation. La richesse ne se crée pas par la distribution Mais la création, l'imagination et l'innovation sont les vertus de l'entrepreneur.

L'histoire du développement à travers plusieurs feuilles de lecture relève que dans tous les pays du monde, l'opulence est le lot d'une petite poignée de privilégiés et la misère le lot du plus grand nombre. Les premiers pays saisis par le phénomène sont la Hollande et l'Angleterre.

Au 18ème siècle, deux visions du monde ont prévalu : le dynamisme anglais fondé sur la liberté d'entreprendre et d'échanger d'un côté et de l'autre, l'immobilisme de l'empire du milieu caractérisé par le refus d'innover et d'échanger.

L'économie prospère sur l'application de certains principes : libre entreprise et concurrence, encouragement des entrepreneurs, déréglementation du marché des facteurs de production et des produits, ouverture aux investissements étrangers et conquête des marchés extérieurs.

L'expérience libérale indienne révèle que sous la pression de la crise et ses effets calamiteux, l'Inde entrepris de reformer son économie : abolition de toutes sortes

d'autorisations pour entreprendre ou commercer, ouverture du pays aux investissements étrangers et promotion des exportations. De pans entiers d'entreprises publiques ont été transférés à une gestion privée. Les enseignements tirés par les dirigeants politiques indiens ont mis en exergue le développement d'une économie d'entrepreneurs, le libre fonctionnement des marchés. L'Etat assure le développement le fonctionnement des institutions et des législations d'appui au bon fonctionnement des marchés.

Les facteurs explicatifs du succès des dragons asiatiques (**Hong Kong, Taiwan, Corée, Singapour**) sont : l'efficacité de la gestion macro économique, l'accumulation du capital humain, la libre concurrence dans l'octroi d'incitation l'exportation et aux crédits, le maintien d'un système financier solide et diversifié, la suppression des entraves au libre échange, la promotion volontariste des exportations, l'existence de mécanismes de concertation entre les secteurs public et privé, la grande rigueur des gouvernements dans l'application des mesures arrêtées en faveur du secteur privé, la construction d'infrastructures, la vision de développement d'une économie d'entrepreneurs.

**L'entrepreneurship** est la clé du développement. Dès que les décideurs publics comprennent que c'est l'entreprise et l'entrepreneur qui sont au cœur du processus de développement, la production de l'entreprise retrouve une place centrale dans les politiques de développement et naît ainsi une relation de confiance et complémentarité entre l'Etat et l'entreprise. L'entreprise productrice de richesses, pourvoyeuse de revenus à l'Etat et aux ménages, garante de la cohésion sociale et la solidarité collective, devient un bien commun à protéger, à renforcer les opportunités et défis pour bâtir une économie d'entrepreneurs permettent de changer le paradigme. Ces opportunités sont : l'abondance des flux de capitaux privés dans le monde ; la surliquidité du système bancaire CEMAC ; les ensembles sous régionaux, régionaux et la mondialisation.

Parmi les défis à relever l'on devrait :

- passer de l'Etat providence à l'Etat facilitateur ;
- accroître l'efficacité de la gouvernance économique : vision /objectifs /stratégies /coordination /suivi /exécution /décision /gestion du temps.
- améliorer l'environnement des affaires : modifiables et crédibles, concurrence, prévisibilité, transparence, sécurité juridique, inter médiation financière plus fluide, développement des infrastructures.

Dans un contexte d'économie libérale, l'Etat ne doit pas se substituer au marché, mais il doit assurer le bon fonctionnement du marché à travers :

- le maintien de la concurrence ;
- la transparence de l'équité dans l'accès l'information ;
- la promotion de l'éthique des affaires ;
- la promotion de la bonne gouvernance ;
- la lutte contre la corruption.

### **2.3.2. RICHES PAYS, PAUVRES POPULATIONS : ETRANGE PARADOXE**

Les pays de la CEMAC sont pour la plus part dépendants d'une seule ressource le pétrole. Son exploitation ne profite pas à toute la population. La pauvreté de la majorité de sa population traduit ainsi l'inégale répartition des revenus pétroliers. Le manque de technologie et de ressources humaines nécessaires à l'exploitation de ses mines contribuent davantage à fragiliser à la fois la croissance et l'équilibre économique de ces pays. Selon les pays 40 à 50 % de la population vit en deça du seuil de pauvreté. L'origine de la crise de la dette et des plans d'ajustement structurels (PAS) s'explique par:

- l'endettement pour des investissements improductifs ;
- la contraction subite des recettes publiques en raison du retournement de conjoncture et de la baisse drastique des cours des matières premières d'exportation ;
- de l'Etat à la fois Etat-Providence/Etat Entrepreneur/Etat régulateur.

L'impact du PAS et de l'Initiative pays pauvres très endettés (IPPTE) peut être analysé dans ses points positifs et négatifs

- Points positifs
  - Discipline budgétaire/Elimination des subventions/Contrôle de l'endettement/Contrôle inflation/
  - Stabilisation du cadre macro économique: condition fondamentale de croissance...
- Points négatifs
  - Approche mécanique et bureaucratique non inscrite dans le cadre d'une vision de développement globale et entraînant pour les forces productives ;
  - Approche Top/Down ignorant les populations et les forces vives: absence d'adhésion et de participation ;

### **2.3.3. UN ACTEUR DE PLUS EN PLUS IMPORTANT : L'ENTREPRENEUR, L'AVANTURIER, LE PRENEUR DE RISQUE**

Comme dans tous les états, l'acteur responsable de la création de richesses est l'Entrepreneur. L'Etat doit replier à son rôle régalien et permettre l'amélioration de l'environnement des affaires. L'Entrepreneur est un partenaire de l'Etat pour les raisons les suivantes :

- la stabilisation du cadre macro économique sans économie d'entrepreneurs, sans investisseurs, sans preneurs de risques = Impasse sur la croissance, sur la création de richesses et sur le développement ;
- la nécessité de changer de paradigme: Passer d'une économie administrée à une économie d'entrepreneurs...

- Il n'y a pas d'agriculture sans agriculteurs. Il n'y a pas d'industries sans capitaines d'industries. Il n'y a pas d'entreprises sans entrepreneurs ;

### ➤ **Stratégie pour un développement durable**

Pour un pays disposant de surplus budgétaires issus notamment d'une rente pétrolière ou minière, c'est-à-dire de ressources non renouvelables, la stratégie pour un développement durable doit avoir pour objectifs de:

- développer des capacités pérennes de création de richesses au delà de la rente pétrolière ou minière ;
- renforcer la diversification de l'économie.

### ➤ **Analyse des forces et faiblesses de l'Economie des pays de la CEMAC :**

#### ❖ **Atouts :**

- Vastes étendues de terres arables
- Abondance de l'eau
- Vastes étendues de forêts tropicales et richesse en biodiversité
- Disponibilité de ressources minières et pétrolières, source de la rente
- Surliquidité du système bancaire
- Population jeune (plus de 75% a moins de 30 ans)
- Amélioration des indicateurs macro-économiques: réduction des déficits publics, taux d'inflation raisonnable, contrôle endettement, politique monétaire prudente
- Balance commerciale positive (explosion cours de pétrole), augmentation des réserves de change
- Perspectives peu probables de dévaluation/Marge de compétitivité résiduelle/Taux de change effectif réel favorable

#### ❖ **Faiblesses :**

- Absence de vision de développement (leadership peu visionnaire)
- Insuffisante capacité de gouvernance: coordination, arbitrage, décision, pilotage des stratégies et des programmes
- Prépondérance de l'administration dans la vie économique et sociale au détriment du secteur privé
- Faiblesse du secteur privé et Déficit d'entrepreneurship
- Insuffisante capacité de développement et de conduite de projets

- Faible capacité d'absorption des ressources financières
- Tendence persistante de déficit de la Balance des services et des revenus due à : importations des prestations (voyages, transports maritimes, autres services professionnels) et rapatriement des revenus des placements (dette et fonds propres)
- Faible efficacité de la dépense publique: important potentiel de gain de ressources supplémentaires susceptibles d'être consacrées aux infrastructures sociales.
- Faibles investissements directs étrangers dans les secteurs non pétroliers
- Environnement des affaires peu attractif: absence d'infrastructures, difficile accès aux financements, corruption, fiscalité complexe, cadre règlementaire et judiciaire dissuasif, lourdeur bureaucratique.

#### **2.3.4. EXEMPLE DU CAMEROON BUSINESS FORUM (CBF)**

Le Cameroun Business Forum s'inscrit dans la nouvelle initiative « Partenariat pour les entreprises du secteur privé en Afrique » (PEP Africa) de la société financière internationale en collaboration avec la banque mondiale. Le Business Forum est un instrument de renforcement du dialogue entre secteur public et privé en vue d'améliorer le climat des affaires au Cameroun. Bien que qu'il ait les mêmes objectifs que le Conseil Présidentiel des Investisseurs, les participants aux Business Forum ont un ancrage largement local, incluant les entreprises étrangères opérant dans les pays, les ambassadeurs et hauts commissaires des différents pays et des représentants de la société civile.

La compétence et l'engagement du secrétariat et des groupes de travail sont des facteurs clés de succès du forum : élaboration des plans de travail annuel, préparation et organisation des réunions, diligence des travaux thématiques ou sectoriels, relance, suivi de la mise en œuvre, etc. Le CBF se réunit autour du premier ministre chef du gouvernement.

Le succès du mécanisme de dialogue public/privé (DPP) est le résultat d'un mélange de volonté politique, de compétences, de diplomatie, de pression et organisation.

Au plan organisationnel, le CBF a deux niveaux : le Forum et le Secrétariat Permanent.

Le Forum, Instance Supérieure d'ordre exécutif du CBF, se réunit deux fois par an.

Le Secrétariat Permanent, point focal et structure indépendante, comporte des groupes de travail thématiques ou sectoriels regroupant les entreprises, les associations professionnelles et les hauts responsables de l'administration publique.

## 3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### 3.1. CONCLUSION

L'atelier régional de concertation des secteurs public et privé sur les opportunités de développement du commerce intracommunautaire en Afrique centrale a connu une participation satisfaisante. 22 participants sur les 30 attendus ont pris part aux travaux. Dans tous les pays de la zone CEMAC, à l'exception de la République Centrafricaine qui a enregistré 100% de participation, le pourcentage de participation varie de 50% (Guinée Equatoriale), 75% (Congo, Tchad, Gabon) à 87, 5% (Cameroun).

Les thématiques développées ont permis de mieux appréhender la problématique du commerce intracommunautaire dans la sous région en cette période d'entrée en vigueur des APE.

L'intensité des travaux, la consistance des échanges ont permis de formuler des recommandations sur les 3 thématiques de l'atelier.

### 3.2. RECOMMANDATIONS

A l'issue de l'Atelier Régional de Concertation des Secteurs Public et Privé sur les Opportunités de Développement du Commerce intra Communautaire en Afrique Centrale, organisé par la CEMAC à Douala du 23 au 26 novembre 2009, avec l'appui de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), les recommandations suivantes sont formulées :

#### **Sur le thème : Les économies des Etats de la CEMAC face aux défis de la libéralisation des échanges commerciaux.**

Afin de capitaliser les acquis et notamment combler les lacunes constatées dans le renforcement des capacités des parties prenantes l'atelier recommande :

- l'identification des besoins de renforcement des capacités par secteur d'activité ;
- la programmation du renforcement des capacités selon les priorités dans les différents Etats de la CEMAC ;
- une vulgarisation de ce renforcement à travers les Etats de la CEMAC afin d'associer le plus grand nombre de personnes à la prise en compte des facteurs de développement.

Au niveau du commerce des services, l'atelier recommande :

- la facilitation de la libre circulation des personnes et des biens par l'annulation entre les Etats : des tracasseries policières, des visas, et la mise en place du passeport CEMAC dans l'ensemble des Etats ;
- que les consultations au niveau de la zone CEMAC soient prioritairement confiées aux consultants de la CEMAC ou en cas de difficultés que les consultants

internationaux se mettent en partenariat avec les consultants de la CEMAC régulièrement installés afin de favoriser le transfert des technologies.

S'agissant de l'accroissement des Investissements Directs Etrangers (IDE), l'atelier suggère l'élimination des forces répulsives nationales et la mise en application de la Charte des investissements CEMAC dans les Etats.

### **Sur le thème : Mécanismes d'harmonisation et d'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements privés en zone CEMAC.**

L'atelier a fait les recommandations spécifiques suivantes :

Dans le domaine de la **déréglementation**, considérant la mauvaise position de nos pays dans le classement mondial pour la facilitation des affaires, l'atelier recommande l'allègement des procédures administratives afin de faciliter la création et le fonctionnement des entreprises.

S'agissant de la **création des entreprises**, l'atelier propose la mise sur pied, dans les Etats, des Guichets Uniques de création d'entreprises afin de réduire les coûts et délais de création.

S'agissant de la **Privatisation des entreprises publiques**, l'atelier recommande que :

- i. Le désengagement de l'Etat des secteurs productifs non stratégiques dans les secteurs dits stratégiques soit total. Toutefois les Etats devraient disposer de prérogatives afin de préserver l'intérêt général et éviter d'aliéner l'économie nationale.
- ii. Le processus de privatisation des entreprises publiques doit être effectif et transparent. A cet effet :
  - les Chambres consulaires et les Conseils Economiques et Sociaux doivent être revitalisés et restructurés afin qu'ils constituent de véritables forces de propositions ;
  - le secteur privé national doit être associé au processus de privatisation ; un quota conséquent de participation doit lui être réservé.

Concernant les Incitations aux investissements privés, l'atelier recommande aux Etats :

- de mettre en place de mesures effectives d'incitation pour attirer les investissements privés tant nationaux qu'étrangers. Il s'agit entre autres :
  - iii. de la réduction des coûts de facteur de production (énergie, télécommunications, transport, coût des transactions, etc.) ;
  - iv. du développement des infrastructures (routières, portuaires et aéroportuaires etc.).

- d'assurer la promotion des potentialités économiques par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, et faciliter la création des zones économiques.

S'agissant des Contrats Publics/Privés, compte tenu de leur faible capacité financière, les Etats doivent développer les contrats de partenariat public/privé pour la réalisation de grands projets d'infrastructures.

L'atelier relève que l'amélioration du climat des affaires et des investissements privés en zone CEMAC passe par une harmonisation des politiques économiques des Etats membres. Pour ce faire, il recommande de:

- renforcer les pouvoirs de la Commission de la CEMAC pour la mise en œuvre effective des différentes réformes ;
- renforcer les pouvoirs de la Cour de Justice Commune dans les mécanismes d'exécution des décisions rendues ; en outre alléger les procédures de saisine de cette Cour
- accélérer le processus d'intégration des pays de la région CEMAC pour accroître son attractivité. A cet effet, la Commission suggère une forte sensibilisation des peuples sur l'importance de l'intégration régionale.

En outre l'atelier propose que les Parlementaires communautaires soient élus et non cooptés dans les chambres nationales ;

### **Sur le thème : Quel partenariat public et privé pour l'amélioration du commerce intra communautaire en zone CEMAC ?**

Reconnaissant que la promotion du commerce intra communautaire en zone CEMAC passe essentiellement par l'amélioration du climat des affaires dans chacun des Etats membres,

Conscient que l'amélioration du climat des affaires nécessite la participation de tous les acteurs publics et privés au développement économique.

L'atelier recommande :

- l'appel à la volonté politique et la sensibilisation des acteurs publics et privés sur le rôle crucial de l'entreprise dans le processus de création des richesses ;
- la mise en place d'un cadre de dialogue permanent public et privé dans chaque Etat qui tienne compte de l'environnement politique et social.
- la mise en place des mécanismes de suivi et évaluation du cadre de partenariat public-privé ;
- le renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans la mise en œuvre et le fonctionnement du cadre de concertation ;

- l'intégration du secteur privé comme membre permanent aux réunions des experts de la CEMAC.

Compte tenu du contexte de libéralisation en cours (Accord de partenariat économique) et des opportunités d'appui technique et financier (participation des partenaires au développement), l'atelier recommande que les acteurs concernés aient à l'esprit l'urgence des actions à entreprendre.

# **ANNEXES**

**LISTE DES PARTICIPANTS**

**LISTE DES EXPERTS FORMATEURS ET PERSONNES RESSOURCES**

**PROGRAMME DETAILLE**

**RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**RESULTAT DE L'EVALUATION DES PARTICIPANTS**

**COUPURE DU JOURNAL**



### LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms et Prénoms	Pays	Institution	Contact et e-mail
1	FOTSING Justin	CAMEROUN	GICAM	33.42. 31.41 77.76.04.81 <a href="mailto:jfotsing@hotmail.com">jfotsing@hotmail.com</a>
2	ALIMA MESSI Alain	CAMEROUN	MINCOMMERCE	77.83.34.34 <a href="mailto:alima_mess@yahoo.fr">alima_mess@yahoo.fr</a>
3	KASSAY KAIN Sylvestre	RCA	COMMERCE	70.80.12.27 (236) 75.58..20.97 <a href="mailto:skkassay@yahoo.fr">skkassay@yahoo.fr</a>
4	BOBEGOTO Eloi	RCA	CCIMA	99.03.07.42 <a href="mailto:bobe_gcs@yahoo.fr">bobe_gcs@yahoo.fr</a>
5	YETGNA Zachée	CAMEROUN	REMPAC	99.85.73.67 <a href="mailto:yetgna@yahoo.fr">yetgna@yahoo.fr</a>
6	OWANA Alphonse	CAMEROUN	MINPMESSA	77.63.80.67 <a href="mailto:owanama@yahoo.fr">owanama@yahoo.fr</a>
7	IRENEO-MANGUE MONSUY	GUINEA EQ.	MINISTERIO ECON. COMERC	+240216704 <a href="mailto:iremengue@yahoo.es">iremengue@yahoo.es</a>
8	MONTSERRAT BONKANKA TABARES	GUINEA EQ.	CAMARA DE COMERCIO	240385827 <a href="mailto:mbonkanka@gmail.com">mbonkanka@gmail.com</a>

9	Dr GALESSAMY- IBOMBOT	CONGO	SECTEUR PRIVE	5581490 <a href="mailto:cogepaco@yahoo.fr">cogepaco@yahoo.fr</a>
10	TSATY Lambert	CONGO	MIN. COMMERCE	670.33.90 <a href="mailto:cogepaco@yahoo.fr">cogepaco@yahoo.fr</a>
11	BOSSA Fidèle	CONGO	CHAMBRE DU COMMERCE	521.70.04 <a href="mailto:fidelebossayandza@yahoo.fr">fidelebossayandza@yahoo.fr</a>
12	GOUADI KOUSSIAMA	CONGO	UNICONGO	666.16.23/566.16.23 <a href="mailto:gouadikous@yahoo.fr">gouadikous@yahoo.fr</a>
13	MOUSTAPHA ABAKAR	TCHAD	CHAMBRE DU COMMERCE	(235)627.85.54 <a href="mailto:moustapha.abakar@yahoo.fr">moustapha.abakar@yahoo.fr</a>
14	OUYDO NGUEADOUMNANE	TCHAD	MINISTERE DE COMMERCE	(235)624.16.34 <a href="mailto:madibayedjimadoumbaye@yahoo.fr">madibayedjimadoumbaye@yahoo.fr</a>
15	MADENGAR BEREMADJI Marc	TCHAD	Conseil National Patronat Tchadien	<a href="mailto:patronat.tchad@yahoo.fr">patronat.tchad@yahoo.fr</a> (235) 622.00.24 <a href="mailto:beremadji@yahoo.fr">beremadji@yahoo.fr</a>
16	Célestin OBIANG NDONG	GABON	Chambre de Commerce	(241) 07.17.99.93 <a href="mailto:edcelobiang@yahoo.fr">edcelobiang@yahoo.fr</a>
17	Georgina MEKUI ME NGUI	GABON	Ministère de l'Economie, du Commerce de l'Industrie et du Tourisme	<a href="mailto:mekuigeorgina@yahoo.fr">mekuigeorgina@yahoo.fr</a> (241) 06.61.16.11/ 04.19.70.95
18	Mme BAMZOK Louissette	CAMEROUN	ACAFIA	77.70.65.82 <a href="mailto:mbadobe_clemence@yahoo.fr">mbadobe_clemence@yahoo.fr</a>

19	TCHOUA Jean Pierre	GABON	CNPG	(241) 07.28.60.39 (237) 96.48.21.89 <a href="mailto:tjpcap@yahoo.fr">tjpcap@yahoo.fr</a>
20	ROKOSSE KAMOT Eric	RCA	UNPC	(236) 75 50.18.75 <a href="mailto:kamot_eric@yahoo.fr">kamot_eric@yahoo.fr</a>
21	BETI ETOA Christophe	CAMEROUN	Université de Yaoundé II	97 53 12 57 <a href="mailto:christophe.beti-etoa@laposte.net">christophe.beti-etoa@laposte.net</a>
22	TCHANA Alain	CAMEROUN	Sté BAT Transit	<a href="mailto:tchanafr@yahoo.fr">tchanafr@yahoo.fr</a>



## **LISTE DES PERSONNES RESSOURCES**

### **A-EXPERTS FORMATEURS**

- Pr TOUNA MAMA, Université de Yaoundé II et Conseiller Spécial du Premier Ministre ;
- Pr Magloire ONDOUA, Université de Yaoundé II Cameroun
- Christian PENDA EKOKA, Ingénieur/MBA , Conseil en Investissement

### **B- PERSONNES RESSOURCES**

- Guy MBONGO-MOUNOUME, Cabinet DELTA Management
- Dieudonné MANGA, Cabinet Multipolaire
- Thaddée YOSSA, Cabinet Multipolaire

### **C- SUPERVISION GENERALE**

- Richard ZOGO EKASSI, Coordonnateur Projet RE-CEMAC II

**COUPURE DU JOURNAL**

## RESULTATS DE L'EVALUATION DES PARTICIPANTS

Comment j'apprécie...	Très satisfait	Satisfait	Passable	Insatisfait	Très insatisfait	Sans avis	TOTAL
<b>1. La conception du séminaire</b>							
Clarté des objectifs	8	9	1				18
Pertinence des modules et thèmes	9	8	1				18
Cohérence et articulation générale	5	12	1				18
<b>2. La réalisation du séminaire</b>							
Degré de réalisation des activités	8	7	1	1	1		18
Niveau d'atteinte des objectifs	6	9	2	1			18
Potentiels impacts et effets du séminaire		12	4				16
Gestion du temps		11	7				18
Appropriation des thématiques	4	13	1				18
<b>3. Les participants</b>							
Profil des participants	7	10	1				18
Qualité et intensité des échanges	7	10	1				18
<b>4. L'équipe des experts</b>							
Maîtrise du sujet	11	7					18
Compétences pédagogiques	10	8					18
<b>5. Le cadre et ses commodités</b>							
Salle de formation	5	9	2	2			18
Restauration	2	7	6	1	2		18
Hébergement	3	6	5	3		1	21
Commodités	1	8	8		1		18
<b>6. La facilitation logistique</b>							
Ecoute des problèmes des participants	4	10	2	1	1		18
Qualité des réponses aux problèmes	5	9	3		1		18
<b>TOTAL</b>							322
Commentaires sur la facilitation logistique							
Pourcentage moyen	30%	51%	14%	3%	2%	0%	322
Pourcentage moyen cumulé	30%	81%	95%	98%	100%	100%	

## **Tome II : Supports de formation**

Page de garde (liste des supports)

Pages intercalaires